Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a ordonné que l’on construise des mosquées au milieu des demeures, qu’on les garde propres et qu’on les parfume.

ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) a dit : « Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a ordonné que l’on construise des mosquées au milieu des demeures, qu’on les garde propres et qu’on les parfume. »
[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud]

Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a ordonné que les mosquées soient construites dans les quartiers, de sorte à ce que chacun d'entre-eux ait sa mosquée. Il a ordonné qu’on les nettoie de toute saleté et de toute impureté et qu’on les préserve. Il a aussi ordonné qu’on les parfume à l’aide de l’encens ou de tout ce qui pourrait y répandre une bonne odeur.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10885

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee